

<p style="text-align: center;"><b>Compte rendu de la réunion du conseil municipal du Jeudi 27 septembre 2018</b></p>
--

29 Membres élus le 30 mars 2014 :

MM. MICHON Jacques, RICHARD Dominique, MASCARTE Roger, HAMROUNI Abdelmalek, DESORT Betty, MORANTIN Brigitte, PARNETZKI Claudine, CARLIER Louis, DELAIN Danièle, MUTTE Sabine, AIT LASRI Auriane, BANSCH Steve, MAILLIOTTE J. Pierre, MERCIER Olivier, VEREZ Richard, COUILLEZ Henri, KADI Ilham, DEQUIDT Jany, HUMEZ Françoise, CONTRAFATTO Yvonne, PONTIEU Laurent, HUMERY Gilles, DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, DELPORTE Fabrice, BAUDUIN Stéphanie, BACHIRI Karim, FRASCA Geneviève, HIMEUR Kémici.

**Membres ayant donné pouvoir** : MM. HUMERY Gilles (pouvoir à BANSCH Steve), DELAIN Danièle (pouvoir à DESORT Betty), MERCIER Olivier (pouvoir à KADI Ilham), COUILLEZ Henri (pouvoir à RICHARD Dominique), DEQUIDT Jany (pouvoir à VEREZ Richard).

### **Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur le Président :

Comme d'habitude, je vous propose que ce soit le plus jeune de l'assemblée, Monsieur Steve Bansch qui occupe cette responsabilité.

Adopté à l'unanimité.

### **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 juin 2018**

Monsieur le Président :

Avez-vous des remarques sur ce conseil ?

Monsieur Desmons :

Sur le PV en lui-même pas de problème pour l'adopter, par contre je ne peux pas m'empêcher de relever deux phrases.

Page 3 : J'ai reçu la démission de Monsieur Gilles HUMERY de ses fonctions d'adjoint au maire pour des raisons personnelles.

Nous avons appris depuis que ce n'était pas la vraie raison.

Page 22 vous dites : Il y a des choses qui se discutent en ce moment que vous ne saurez pas. Parce que ce sont des choses complexes et vous le savez bien, donc je ne vous en dirai pas plus. C'était au sujet du Rivage Gayant bien sûr.

On comprend aujourd'hui que votre conseil municipal n'est pas à la hauteur ni l'opposition, ça on savait que c'était l'opinion que vous aviez de nous, ni même votre ex adjoint à l'urbanisme, c'est trop complexe pour nous dont acte.

Monsieur le Président :

C'est ce qui est écrit dans le PV ?

Monsieur Desmons :

Tout à fait.

Monsieur le Président :

Que vous n'êtes pas à la hauteur ?

Monsieur Desmons :

C'est écrit parce que ce sont des choses complexes.

Monsieur le Président :

Oui mais le restant, entre parenthèse, c'est vous qui le dites.

Monsieur Desmons :

C'est une phrase importante.

Monsieur le Président :

Mais ce n'est pas moi qui le dis.

Monsieur Desmons :

Oui.

Monsieur le Président :

Non mais il faut être précis. En ce qui concerne Monsieur Humery, je m'en expliquerai tout à l'heure.

Donc le PV est adopté l'unanimité.

Je vous propose de mettre une question supplémentaire à l'ordre du jour, il s'agit d'un remboursement de frais à Monsieur Mascarte, qui a dû procéder à une avance de frais au cours du voyage sur le patrimoine, samedi dernier, et on vous expliquera tout à l'heure pourquoi.

Pas d'obstacle ?

C'est adopté également.

Comme habituellement un petit point sur les événements municipaux qui se sont déroulés depuis notre dernier conseil municipal.

Le dimanche 24 juin, notre traditionnelle fête de la Gaillette a recueilli un beau succès.

Les 26, 28 et 29 juin, nous avons réuni en mairie, dans le cadre de la fête du livre, les enseignants, les élèves, les parents, des écoles primaires. Chaque élève a reçu un livre, et celles et ceux qui entrent au collège, se sont vus attribuer un dictionnaire, le tout offert par la municipalité.

Les élèves de l'école Guironnet ont été choyés par l'association de parents d'élèves qui leur a remis un sac à dos.

Le 27 juin, ce fut au tour des élèves de l'école de musique d'être récompensés pour leur année d'études, diplômes et CD étaient au rendez-vous.

Le 28 juin au soir, à l'initiative de la CAD, s'est tenue en mairie, une réunion publique sur l'aménagement de la ZAC II du Bas Terroir. Débat parfois houleux alors que ces aménagements sont prévus dans le PLU et élaborés depuis plus de 10 ans, et validés en 2011 par le Préfet.

Le 4 juillet, notre tournoi quartier foot a connu son succès habituel, celui-ci venait clôturer une fête des sports qui aura été particulièrement appréciée par les enfants et les parents. Cette fête a vu se côtoyer des activités habituelles avec des initiatives nouvelles.

Le jeudi 5 juillet, ce sont les sportifs qui ont été récompensés pour leur activité durant la saison écoulée.

Tout ceci démontre la vitalité des activités sportives dans notre commune.

A ce moment de mon exposé, permettez-moi de féliciter particulièrement mon adjointe aux sports pour le travail considérable qu'elle fournit. J'y associe nos moniteurs sportifs et les maîtres-nageurs pour leur engagement dans les programmes que nous mettons en place. Je n'oublierai pas non plus les clubs sportifs qui nous ont accompagnés dans cette démarche, ceux qui nous ont accompagnés, pas ceux qui nous ont boudés.

Critiquer et attiser les jalousies est facile, travailler sur le terrain pour le bien-être de l'ensemble de nos jeunes est une autre affaire, nous aurons l'occasion d'y revenir.

Le 13 juillet, le barbecue républicain a rassemblé plusieurs centaines de personnes, l'animation musicale et le feu d'artifice nous ont valu de nombreuses félicitations de la part du public qui n'a pas boudé son plaisir.

Juillet août, grand moment attendu par nos enfants pour participer aux ALSH et aux colonies de vacances, aussi bien celles de la mairie que celles du centre social. De nouveau mille enfants à peu près et ados ont participé à des activités de vacances.

Nous avons fait l'objet de nombreux contrôles de l'administration, pas de remarques particulières, sauf à Malbuisson où une suspicion d'une légère intoxication alimentaire, non confirmée d'ailleurs, va nous amener à de légères modifications en cuisine. Bravo à Sabine dont c'était la grande première dans cette responsabilité.

Durant ce mois d'août, les quartiers d'été ont vu une bonne participation de la population, c'est aussi la période durant laquelle Danièle, accompagnée des espaces verts et de Monsieur Dehase, on fait le tour de la ville dans le cadre du concours des jardins et façades fleuries.

Le samedi 22 septembre, la journée du patrimoine, dont on parlera tout à l'heure, avec la visite des grottes de Han, a connu un réel succès de participation et surtout, a enchanté les participants. Une période durant laquelle les élus de la majorité ont bien assuré leur responsabilité pour le plus grand bien de notre commune.

Enfin, nous avons aussi le plaisir de prendre connaissance de la façon dont notre opposition municipale tente de désinformer la population. La question que l'on se pose toujours dans ce cas-là, faut-il répondre à tant d'inexactitudes, voire de mensonges, les waziérois ne vont quand même pas croire cela. Pourtant plus le mensonge est gros, plus il risque d'être cru. Faire entendre la voix de Waziers, ce n'est pas de dire tout et n'importe quoi, c'est avant tout de travailler pour son développement, être à l'offensive sur des questions qui marqueront l'avenir de notre commune, comme dernièrement les propositions que j'ai faites en collaboration avec notre député et la CGT, sur le développement de l'utilisation de l'hydrogène. Alors oui, quelques mises au point à notre avis s'imposent :

La maison médicale : si cette maison médicale ne se fait pas sur Waziers, c'est parce que le maire de Douai, grand ami d'ailleurs d'un certain nombre de membres de l'opposition, a préparé en catimini, avec l'aide du frère d'un médecin de Waziers, l'implantation d'une maison médicale à Frais Marais. A savoir que ce même médecin waziérois a participé à toutes les réunions de préparation sur Waziers, pour partir ensuite avec son frère, belle mentalité ! Et cela Monsieur Desmons, vous a été expliqué en conseil municipal, donc vous connaissez la raison pour laquelle nous n'avons pas pu réaliser ce cabinet médical.

Le déménagement d'Aldi. Alors pourquoi une telle polémique, alors qu'au conseil municipal du 29 mars 2018, toutes les explications ont été données pour Aldi et la construction d'un hôtel. Je vous renvoie à la page 19 du procès-verbal, il y est expliqué clairement que c'est Aldi qui a décidé de quitter son lieu actuel, loin de le laisser déménager, nous avons alors créé les conditions pour le garder sur Waziers. Voilà la vérité et vous la connaissez également. Quant à la construction d'un hôtel à la zone du Bas Terroir, à la question d'une journaliste, j'ai répondu pourquoi pas, il y aura des besoins avec la transformation de Gayant Expo en Palais des Congrès, où est le scandale là aussi monsieur Desmons, je l'ai expliqué au conseil municipal.

La circulation route de Tournai, je vous le dis en face, vous mentez quand vous dites que nous ne sommes pas préoccupés de cette question, c'est à mon initiative qu'une étude a été financée conjointement par le Conseil Départemental, la CAD, la ville de Douai et celle de Waziers. Pourtant monsieur Desmons, je vous rappelle que vous avez voté cette délibération au conseil municipal du 4 février 2016. Je lis l'extrait concerné : réalisation d'une étude pré-opérationnelle de déplacement en entrée Nord de Douai, Monsieur le Président, c'est-à-dire moi-même : « tout simplement avec la mise en place de la zone commerciale du Bas Terroir et surtout pour la suite, avec le lancement de la deuxième phase, c'est donc une étude qui est placée sous la responsabilité de la CAD qui prend en charge, si je me trompe, 65 % du coût avec le Conseil Départemental et les autres 35% sont à la charge de la ville de Douai et de la ville de Waziers. Cette délibération doit donc acter notre accord pour un montant de 8 750 € pour la ville de Waziers pour réaliser cette étude.

Monsieur Desmons me répond : malgré cette étude on voit qu'il y a des difficultés le matin et le soir déjà actuellement dans la première phase, et que c'est vraiment important d'anticiper.

Ma réponse : c'est pour cela que nous anticipons et que nous faisons cette étude.

Résultat, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Donc monsieur Desmons, vous saviez depuis 2016, que je m'étais préoccupé de cette question. Vous ironisez également sur la nécessaire mise au point que nous avons effectué dans notre liste. Nous nous en sommes expliqués. Vous oubliez qu'au cours du mandat précédent, à la démission de Monsieur Desprez, le 16 juin 2009, il a fallu attendre le 12 février 2010, pour que monsieur Himeur, à l'époque 25<sup>e</sup> de liste, accepte de le remplacer. Il a donc été nécessaire que 19 membres de la liste d'opposition démissionnent et renoncent d'être élus à vos côtés. Monsieur Desmons, « comme diso m'grand-mère, mouque t'nez et met t'un monchoire eud'sus ».

Enfin, pour terminer, la lettre de monsieur Humery dont vous me parliez tout à l'heure. Comment les choses se sont passées ? Je vais vous le dire. J'avais décidé de ne pas répondre comme vous me lancez des choses je vais donc vous l'expliquer.

Fin juin 2017, monsieur Bansch est venu m'annoncer qu'il avait décidé de démissionner de son poste d'adjoint. Après discussion, nous nous sommes mis d'accord pour que cette démission ne se fasse pas la veille des ALSH et colonies de vacances, que cette question serait vue à la rentrée. Le lendemain de cette discussion, c'est dommage qu'il ne soit pas là, mais Gilles est venu me voir dans mon bureau pour me dire que monsieur Bansch l'avait informé de sa démission et qu'il ne partageait pas cette décision et que pour sa part, il me serait fidèle jusqu'à la fin du mandat. Monsieur Bansch a persisté puisque dans le film de la fête de fin de centre, il a annoncé publiquement qu'il quittait ses responsabilités et qu'il reviendrait autrement. Je tiens ce film à la disposition, vous pouvez le revoir et le réécouter. Ensuite, Gilles est venu me voir pour se plaindre de l'attitude d'une proche parente de monsieur Bansch vis-à-vis de son épouse me demandant de sanctionner. Il m'a expliqué que l'attitude de l'adjoint aux travaux lui posait des problèmes aux services techniques. La confiance en Gilles, je l'avais totalement, puisque je lui ai soumis ma réponse à monsieur Bansch, il m'a alors expliqué qu'il ne fallait pas polémiquer publiquement, qu'il ne fallait pas sortir de lettre à la population, mais il a communiqué cette prémaquette à monsieur Bansch, à tel point que dans l'empressement d'une telle aubaine, la réponse a même été distribuée avant que ma lettre ne paraisse, à l'incompréhension d'une partie de la population qui m'a appelé pour me poser des questions. Pourtant aujourd'hui, Monsieur Humery polémique publiquement. Oui, je le reconnais, je ne l'ai pas invité à une réunion avec le Département sur la démolition des ponts, dont acte, c'est une erreur de ma part, je l'ai reconnu, je m'en suis excusé auprès de lui par mail.

Enfin, concernant sa démission, je lui ai fait part que je ne la souhaitais pas, et il me la justifie par le fait qu'il était fatigué de la situation et qu'il voulait prendre un peu de recul, il m'a même proposé de démissionner du conseil municipal si je le souhaitais, ce que je n'ai pas voulu. Au

vu de la situation d'aujourd'hui, j'aurais dû accepter le groupe en serait d'ailleurs sorti renforcé. Il m'a demandé de présenter sa démission d'adjoint pour des raisons personnelles et d'indiquer qu'il restait dans le groupe majoritaire, ce que j'ai fait. Je l'ai fait à sa demande monsieur Desmons, c'est très clair.

Alors aujourd'hui je le dis publiquement, quel manque de courage, parce qu'il n'a pas la franchise de venir me dire en face qu'il rejoignait les troupes de monsieur Bansch, manque d'honnêteté également vis-à-vis de moi, parce que il a travaillé de ce fait dans mon dos, comme d'autres l'ont fait, ou peut-être que d'autres le font encore aujourd'hui, et ne vous inquiétez pas ils le font en croyant que je ne le sais pas, avec pour objectif bien évidemment de me faire tomber, quitte à donner sur un plateau, la municipalité à celles et ceux qu'ils disent combattre, cette municipalité ouvrière qui a tant fait pour ses habitants. Vous le savez, je le dis souvent, il n'y a que les batailles que l'on ne livre pas que l'on perd. Donc cette bataille, je vais la livrer, et je ne serais pas seul, je pourrais continuer, moi, de regarder les Waziérois et les Waziéroises dans les yeux, je n'aurai rien à me reprocher, je n'aurai trahi ni mes idées, ni personne, ce ne sera pas le cas d'un certain nombre de personnes qui sont dans cette salle.

Voilà les explications de ce qui s'est réellement passé.

Je ne savais pas que monsieur Humery ne serait pas là ce soir, et ce que je dis là, je l'aurais dit en sa présence, sans souci.

D'autres questions ?

Madame Parnetzki :

Je voudrais aussi intervenir.

Je n'en avais pas parlé Jacques, mais je vais le faire quand même.

Monsieur le Maire je voudrais intervenir sur quelques points et répondre à l'opposition.

Je me suis interrogée sur la définition opposition : affrontement, éloignement, incompatibilité, contradiction, tous ses mots vous vont si bien. Lorsque je lis vos lettres d'information, parce que je les lis, édition spéciale, vous écrivez souvent : nous sommes forces de proposition. Cependant, lors des commissions, vous posez très peu de questions et ne suggérez aucune proposition. Permettez-moi de vous dire que cela me fait sourire, je suis à chaque fois stupéfaite étonnée, vous préférez attaquer, oh excusez-moi, proposer pendant les conseils municipaux. Concernant les élus de la CAD, sachez Monsieur Desmons, que pour l'instant je n'ai manqué qu'une seule fois aux réunions du conseil communautaire, aucune absence au SMTD, et cette semaine encore, j'ai pris trois demi-journées de congé pour aller aux réunions du Scot qui se déroulent le matin ou l'après-midi pendant mes heures de travail, je pense et même en suis sûre que mon investissement est total sur ce point-là.

Il faut savoir également Monsieur Desmons, qu'avant chaque réunion du conseil communautaire mon groupe politique se réunit afin de travailler sur les sujets proposés, lors des réunions de conseil communautaire c'est notre chef de groupe qui est le seul à prendre la parole pour relater nos décisions et propositions préalablement définies, et je pense qu'il le fait bien et sait se faire entendre. Je ne pense pas que nous ne faisons pas notre travail, nous ne sommes pas délaissés non plus par la CAD, bien au contraire Monsieur Desmons.

Etes-vous assez irréprochable pour pouvoir juger des personnes d'incompétents, c'est écrit dans votre tract, je pense que l'accusation est grave et montre votre considération de l'être.

Dernière chose, les subventions aux associations sportives. En 2016, vous aviez écrit sur votre lettre d'information : dans l'ensemble ce dispositif reprend l'essentiel de nos propositions, à un point près, de taille, il n'y aura pas de bonus pour les associations dont les adhérents sont Waziérois. Mais, lorsque nous avons évoqué les subventions lors de l'assemblée générale de l'AJP, vous avez complètement oublié que ce dispositif reprenait l'essentiel de vos propositions, j'ai pu constater votre complot à mon encontre lors de cette AG, vous parlez de violence, de problème dans notre commune, et ce jour-là, c'est vous qui avez incité la violence.

Pour terminer, je suis fière de tous nos éducateurs sportifs, ils font un travail remarquable et sérieux dans notre ville, et reconnus même au-delà de notre commune, j'en ai marre de voir des personnes qui les salissent merci.

Monsieur Verez :

Le temps que l'on est dans les mises aux points, j'en profite aussi et je voudrais en faire une aussi avec vous monsieur Desmons.

J'ai lu aussi votre papier que vous distribuez à la population et il y a une partie qui me concerne : Le Président du groupe Communiste au conseil municipal, indique que nous aurions voté contre à l'unanimité une motion qui dénonçait la baisse du pouvoir d'achat des retraités liée à la hausse de la CSG, tout en utilisant la formule simpliste et insidieuse. Je me suis penché un petit peu, simpliste cela ramène à simplet et insidieux c'est hypocrite, fallacieuse, etc.

Donc je n'apprécie pas du tout parce qu'on n'est plus dans l'attaque politique, on est dans l'attaque de l'homme, il n'y a rien de simplet et d'insidieux en tout cas de dire on sait de quel côté vous êtes, bien sûr pour moi monsieur Desmons, je sais de quel côté vous êtes, il est bon parfois de le rappeler et puis en concluant vous dites : en réalité nous n'avons pas pris part au vote de cette motion et cela pour des raisons qui ont été expliquées : la considérant comme politique nationale. Je me souviens vous aviez dit à l'époque que c'était porté par le syndicat CGT, cela aussi ça vous gêne d'ailleurs tu dois être un peu emmerdé Karim. Je voudrais vous répondre, vous voulez prendre la direction de notre ville, dont acte c'est le jeu de la politique, mais vous allez leur dire quoi à ces retraités quand vous allez être maire de la ville ? Quand ils vont se pointer au CCAS parce qu'ils n'auront plus les moyens de boucler la fin du mois parce que votre Président leur aura retiré une partie de leur pension. Vous allez leur dire quoi aux étudiants, non laissez-moi finir madame, vous prendrez la parole après, un moment donné quand on attaque, il faut s'attendre à ce qu'on réponde. On va faire ça dans la cordialité, laissez-moi terminer, vous me répondrez. Vous allez leur dire quoi monsieur Desmons ? Regardez-moi monsieur Desmons, je vous parle, vous allez leur dire quoi ?

Qu'est-ce que vous allez leur dire aux étudiants qui viendront vous voir pour vous demander une bourse communale parce qu'ils n'arrivent plus à payer, vous allez leur dire quoi aux étudiants qui n'ont pas eu de place en fac à cause de parcoursup ? Tout cela c'est grâce à vos amis, vous allez leur dire comme votre Président : traversez la route vous trouverez du boulot. Si vous voulez jouer à ce jeu-là, on va jouer à ce jeu-là, j'ai bien pris acte que de toute façon vous avez donné un certain ton au début de cette campagne, je vous le dis, vous ne tomberez pas sur un ingrat, maintenant je pensais que vous auriez donné un peu plus de hauteur au débat politique et non pas attaquer les hommes, dont acte.

Madame Charlet :

Je rappelle à monsieur Verez que nous sommes un groupe de toutes tendances, donc il n'y a pas que la droite, comme vous êtes en train d'incriminer monsieur Macron, nous faisons un groupe de toutes tendances pour la commune, donc vous savez également qu'il y a des CCAS dans toutes les communes, que ce soit droite, gauche, donc je ne vois pas en quoi vous venez intervenir là-dedans, il y aura toujours un CCAS, c'est une commune, on ne parle pas de politiques nationales.

Monsieur Verez :

Comment peut-on oser croire que tout ce qui se passe nationalement n'a pas d'impact ou de connexion avec ce que l'on subit dans les communes ? Ca me semble quand même simpliste comme raisonnement.

Monsieur Richard :

Pour le CCAS, je voudrais relater et demander une explication de texte à monsieur Desmons. Quand sur son tract on marque : Est-ce que le Vice-Président du CCAS et Président des finances, ou ...c ?

Est-ce que vous pouvez me donner la fin de la phrase s'il vous plaît.

Que veut dire le c, les trois points et le point d'interrogation.

Je vous montre votre tract.

Vous oubliez ce que vous écrivez !

Monsieur Desmons :

C'était au mois de mai.

Monsieur Richard :

C'est le quatre pages.

Adjoint aux affaires sociales ... ou bien ?

Ça veut dire quoi ? Parce que moi on m'a posé des questions à savoir que veut dire monsieur Desmons ? Je leur répondu que je ne savais pas.

Monsieur Desmons :

C'est très simple, Adjoint aux affaires sociales, vous devriez connaître par cœur ce chiffre du budget, c'est vraiment impardonnable.

Ou bien, je questionne, c'est une expression, adjoint aux affaires sociales ou bien quoi ? Qu'est-ce que vous êtes ?

Monsieur Richard :

Vous me prenez pour un pigeon de six semaines. Je vais vous le dire ici à l'assemblée, la somme de 750 000 € n'a pas été citée par moi-même, elle a été annoncée par monsieur Hatu, Président du SMTD. On sait ce qu'il est devenu, monsieur Hatu, il a été viré par ses propres amis pour les bêtises qu'il a pu dire. Ce jour-là il a décidé de déclarer que le CCAS de Waziers avait 750 000 € de budget, je lui ai simplement répondu avec un large sourire, c'est vrai qu'à Waziers on fait beaucoup de social. A cette remarque, certains membres du SMTD ont souri mais sans doute que monsieur Desmons ne l'a pas vu puisqu'il est rivé sur son ordinateur.

La deuxième chose, c'est que quand ils déclarent qu'ils sont à deux, monsieur Bachiri et lui-même à me poser la question : quel est le budget du CCAS ? Quand j'ai entendu cette question, je me suis dit, il se fout vraiment de ma gueule, pour être très cru, il se fout vraiment de ma gueule, j'aurai dû vous répondre un million monsieur Desmons, ça aurait encore été plus gros, et ça aurait fait la grosse page de votre 4 pages.

Je répète cette déclaration a été faite par monsieur Hatu, il y a une bande enregistrée, je peux vous la donner quand vous voulez, et dire que vous étiez à deux quand vous m'avez posé la question, c'est totalement faux.

Encore des mensonges, on peut en raconter mainte et mainte et en plus je rejoins monsieur Verez, vous vous attaquez aux hommes, adjoint aux affaires sociales, ou bien ?

Ensuite, je vais revenir sur les absences des élus de la ville de Waziers à la CAD. Monsieur Desmons, vous n'avez aucune autorité pour nous critiquer sur le fait de nos présences ou absences, il y a un Président, il y a un bureau communautaire, si monsieur Michon coaché certaines villes voisines, vos coachs il faut en changer parce qu'ils ont véritablement des problèmes. Je signale à l'assemblée, sans vergogne ni fierté, que Monsieur le Président de la CAD me donne sa signature lors de ses absences quand il part en vacances. Tous les jours je suis à la CAD pendant ses périodes, les périodes de vacances, d'absence de monsieur Poiret

c'est moi qui les assurent donc ma présence à la CAD monsieur Desmons, ce n'est pas vous qui allez me critiquer sur mes présences à la CAD.  
Alors restez à votre place, et ce sera très bien.

Monsieur Desmons :

Sur ce que vous venez de dire monsieur Richard, quand ça joue sur l'avenir de notre commune, cela me semble important et justement je ne vous cite pas, je cite la compétence, oui, je trouve que sur certains sujets, la compétence des élus de Waziers à la CAD ou dans d'autres instances n'est pas à la hauteur. C'est sans doute prétentieux de le penser mais c'est pour l'avenir de notre commune que je me préoccupe.

Sur ce que chacun a dit, et vous avez couronné votre façon à chacun de réécrire l'histoire, ça fait 9 ans que je le vois, elle est sidérante, elle est vraiment impressionnante, sur chaque point on pourrait les réécrire, les revoir, ce que madame Parnetzki a dit également, ce que monsieur Verez dit également sur le simplisme, c'est la démonstration d'une méthode que vous utilisez en permanence.

On va revenir sans doute sur le Rivage Gayant, qui est sans doute le projet structurant important où on a vraiment un problème de fond, et ce qui s'est passé avec l'adjoint à l'urbanisme est vraiment important, sur le reste je n'ai pas grand-chose de plus à rajouter.

Merci.

Monsieur Mascarte :

Chaque conseil municipal est précédé par une commission des finances au cours de laquelle l'opposition peut poser des questions et faire des propositions, vous-même et madame Charlet posaient à l'occasion des questions mais jamais ne faites de propositions.

Le vote du budget est toujours précédé d'un débat d'orientation budgétaire et c'est au cours de celui-ci qu'il faut faire les propositions. Ces propositions se doivent être cohérentes, ce n'est pas le cas pour votre groupe.

Par exemple, l'une d'elles est de proposer de diminuer les recettes de taxe foncière de 200 000 €, c'est votre dada monsieur Desmons, ce sont donc 200 000 € de moins d'excédent pour l'investissement, vous n'êtes pas d'accord non plus avec l'emprunt que nous avons contacté de 300 000 € soit au total un manque à gagner de 500 000 € pour la ville pour financer l'investissement.

Dans le même temps elle propose de faire un plan de réflexion global de toutes les chaussées, comment financer un plan sur la durée ?

Deux autres points également, les 150 000 € pour les voiries, sont prévus 100 000 € pour les fils d'eau de la rue Sanchez et 50 000 € pour la reconstruction du trottoir de la rue Pasteur qui va de la rue Deloeil au rond-point Mandela côté club de l'amitié.

Les bouchages de trous eux, sont payés non pas en investissement mais en fonctionnement, je fais un rapport à votre article monsieur Desmons.

Tout cela est expliqué en commission des finances et en conseil municipal.

Ensuite, non mesdames messieurs de l'opposition l'emprunt de 300 000 € ne va pas augmenter la dette par habitant, vous savez très bien, on l'a annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, la ville va se désendetter de 600 000 € cette année et nous empruntons que 300 000 €, donc quand on fait un calcul, on peut constater que l'on ne s'endette pas plus.

Ecoutez, je dois l'avoir ici sous les yeux : enfin sur la dette, dans une ville normale, dans un ménage, l'emprunt sert à financer un projet précis. L'équipe en place va de nouveau emprunter 300 000 € en 2018. Dans quel but ? Rien d'autre que de « boucler le budget ». Au passage, cela fait augmenter la dette de 40 € par habitant sur cet emprunt (pour rappel la chambre régionale



de la cour des comptes a épinglé notre commune à ce sujet), alors que l'on a déjà demandé longuement discuté sur ce rapport monsieur Desmons.

Les efforts sur les dépenses ont été faits, nos dépenses sont diminuées de 0.06 % en 2017.

Dans ce domaine l'opposition n'a fait aucune proposition chiffrée sur les lignes qu'il fallait diminuer et les services qu'il fallait supprimer.

Enfin sur les dotations, participations de l'Etat, encore une fois par rapport à votre tract, madame Charlet utilise une expression tendancieuse voulant faire croire que nous aurions nié le fait qu'en 2017 les dotations de participation de l'Etat ont augmenté. Pour voir la supercherie il vous suffit de lire la page 11 du ROB, je lis ce qui est écrit : après des baisses annuelles successives depuis plusieurs années, ce chapitre est en augmentation de 41 536 € soit une augmentation de 1%.

Je tiens à vous préciser que j'ai consulté la presse, du 15 mars 2018 qui stipule que l'Etat aide un peu plus. De surcroît, je prends les propos de madame Charlet : nous n'avons pas subi de baisse de dotations ! Pas besoin de sortir les banderoles aux abords de la ville.

Je tiens simplement à stipuler que c'est est à l'initiative de la CAD, et concernant trois items, dont les baisses des dotations des communes, Waziers n'est pas la seule commune à le revendiquer. Je tenais à le préciser.

Enfin, par rapport au chapitre des fêtes et des cérémonies, celui-ci concerne à la fois, feu d'artifice, banquet des anciens, Noël dans les écoles, les gerbes et fleurs, la fête de la Gaillette, autant d'initiatives qui sont soumises aux aléas du nombre de participants ou du résultat des consultations. Ajoutons que pour le banquet des anciens et les fêtes de Noël nous sommes tributaires des dates de présentation des factures. Là encore l'opposition nous fait un mauvais procès puisqu'en moyenne ce chapitre est resté stable depuis 10 ans.

Voilà c'est tout ce que j'avais à vous dire monsieur Desmons par rapport à votre 4 pages que vous intitulez la lettre d'information de l'opposition municipale ou la lettre de manipulation de l'information.

#### Monsieur Desmons :

Merci de nous avoir fait de la publicité, un jour j'expliquerai aux habitants comment se passent les commissions, et comment vous les organisez, ce sera très instructif.

Il faudrait déjà en faire, et en faire sur les sujets importants.

#### Monsieur le Président :

Oui et on vous expliquera comment dans certaines villes il n'y a même pas de commission, des villes que vous citez allègrement.

#### Monsieur Hamrouni :

Je vais le faire à mon tour monsieur Desmons, deux mises au point.

D'abord pour la commission, si vous voulez expliquer aux habitants comment fonctionne une commission, je suis prêt à venir avec vous pour expliquer comment fonctionne la mienne, où vous brillez par votre absence, pas vous, mais les membres de votre groupe.

Réponse à madame Charlet, on est d'accord, vous dites que vous êtes un groupe de toute tendance, c'est exactement comme le gouvernement, toutes tendances confondues, droite, gauche, les organisateurs sociaux, voilà. Oui je peux vous dire qu'il n'y a pas que des gens de droite, il y a des gens de gauche, soit disant. Oui madame, il n'y a pas de frontière à Waziers, on dépend de la politique nationale, et la casse sociale organisée par Macron. D'ailleurs Monsieur Desmons est le soutien local d'Emmanuel Macron, il l'a dit quand il s'est présenté comme candidat. Je me souviens de monsieur Delporte qui collait des affiches et m'a dit tes copains les communistes collent sur Emmanuel Macron. Alors à un moment il faut assumer.

Je voudrais également intervenir sur les associations, encore une fois l'opposition s'en prend au centre social, elle s'en est prit dernièrement à l'US Mineurs, soit nos deux plus grosses associations waziéroises. On se demande, mais je pense que la campagne a commencé pour vous, quelle sera l'association qui sera votre prochaine cible.

Cette fois, pour tenter de vous convaincre, si c'est possible, l'opposition falsifie les chiffres, en effet, voici les vrais montants sur la subvention du centre social :

- en 2016 : 410 040 €,
- en 2017 : 418 240 € soit une augmentation de 8 200 €,
- en 2018 : 422 500 € soit une augmentation de 4 260 €,

donc un total de 12 460 € et non pas 20 000 € comme indiqué dans votre tract, heureusement que l'opposition ne gère pas le budget de la commune.

De même, lorsqu'elle annonce une subvention communale de 490 500 €, elle oublie de vous signaler que 70 000 € émanent d'une subvention de la CAF. Il faudrait dire aussi ça et que la CAF nous verse sur les actions effectivement réalisées, sur les bilans du centre social, donc c'est en tout logique que nous reversons y compris ces 70 000 € au centre social.

### **Fixation du nombre d'adjoints**

Je vous rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal à condition de ne pas dépasser 30% de l'effectif du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune de Waziers un effectif maximum de 8 adjoints.

Ce nombre a été fixé à 7 lors du conseil municipal du 21 juin 2018 suite à la démission de l'adjoint à l'urbanisme, et vu la nécessité de nommer un adjoint, il est demandé de porter ce nombre à 8.

Ce vote se fait à main levée.

Adopté à l'unanimité.

### **Monsieur le Président :**

Comme d'habitude les deux plus jeunes de l'assemblée vont servir d'assesseurs, et vous avez des bulletins blancs qu'il faudra remplir.

Je fais donc appel à candidature.

### **Monsieur Richard :**

Notre groupe présente monsieur Richard Verez.

### **Monsieur le Président :**

Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Nous allons donc passer au vote.

On me dit qu'il faut un secrétaire en plus, donc Auriane.

Appel.

Le résultat :

29 votants

11 bulletins nuls (blanc ou contre)

18 exprimés

18 voix pour monsieur Verez

Que je félicite particulièrement pour ce bon résultat.

## **Information choix des délégations du Maire au nouvel adjoint et aux conseillers municipaux délégués**

Monsieur le Président :

Monsieur Richard Verez restera adjoint à la jeunesse mais il va prendre la communication. En ce qui me concerne je prendrai donc l'urbanisme, comme je m'occupe déjà d'une partie, Mais comme je ne suis pas compétent, ce n'est pas grave ça ne se verra pas. Monsieur Jean-Pierre Mailliotte conseiller municipal délégué à l'environnement, qui travaillera avec moi.

## **Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal**

Monsieur le Président :

Le règlement intérieur du Conseil Municipal a pour objet de préciser les modalités relatives au fonctionnement du Conseil Municipal et j'encourage les élus à le lire convenablement, comme ça ce sera plus facile pour le respecter.

En effet, suite à la demande de l'opposition de pouvoir paraître sur le site de la mairie et sur les réseaux sociaux que nous utilisons, nous nous sommes réunis pour examiner la question en s'appuyant sur la décision que le tribunal administratif a rendu en jugement sur la même question pour la ville de Migen.

Compte-tenu de la nouvelle situation de certains élus du conseil municipal nous en avons profité pour rééquilibrer les commissions. Chaque élu a été consulté sur cette question, et a pu donc indiquer à quelle commission il souhaitait participer.

Un point a été fait à la commission des finances, lundi, pour vérifier que nous sommes bien d'accord sur les membres des commissions, pas de remarque, ces demandes ayant été toutes acceptées.

Je vous propose donc qu'en adoptant le règlement intérieur, nous adoptons en même temps la composition des commissions, mais je précise qu'en ce qui concerne le règlement intérieur du conseil municipal, à la page 19, à l'article 30, il faut lire « et les réseaux sociaux de la mairie de la ville » à la place de uniquement pour « sur Facebook ». Vous aurez un exemplaire avec le compte rendu, c'était une demande qui m'avez été faite et que j'avais accepté.

Pas de question supplémentaire là-dessus ?

Monsieur Desmons :

Il y a un point que vous n'avez pas évoqué en commission, sur l'article 16, sur le téléphone portable, on trouve votre formulation un peu forte, en mode silencieux, discret, nous aurait paru moins, mais on va l'adopter comme ça.

Monsieur le Président :

Monsieur Desmons, c'est une question de correction vis-à-vis de l'assemblée et vis-à-vis du public qui est présent.

On est à un conseil municipal, on discute des affaires de la ville, être sans arrêt sur son téléphone, même silencieux, ne me paraît pas correct.

Est-ce qu'il y a des avis contre ? Des abstentions ?

Donc le règlement intérieur du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

## **Adoption du règlement intérieur des services de la Mairie de Waziers**

Monsieur le Président :

Il s'agit d'un document ayant pour but d'organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans les collectivités. Il fixe les dispositions générales relatives à l'organisation du travail, de la discipline ainsi que les mesures d'application de la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail dans la collectivité.

Mais cela mérite une petite explication. Une petite entrée en matière afin de vous expliquer pourquoi la mise en place de ce règlement intérieur des services de la ville.

Depuis 1992, d'abord en tant que premier adjoint et ensuite comme maire, je gère le personnel, Je n'avais pas ressenti la nécessité de recadrer les choses jusqu'à présent. Depuis plusieurs années, la tendance générale qui n'est pas propre à la mairie de Waziers d'ailleurs, évolue vers une individualisation, un petit chacun pour soi, et un petit manque de repères sur un certain nombre de valeurs. Vous le savez toutes et tous, on a beau établir des notes de service, il faut sans cesse les rappeler pour être entendu et compris et encore j'ai fait aussi l'objet d'un certain nombre de remarques de la population et même de personnels municipaux sur des comportements au travail qui ne correspondent pas à l'éthique du service public, car on est avant tout un service public, avec des services à rendre à notre population. Des comportements également entre le personnel lui-même ne correspondent pas aux règles de la bienséance, on nous reproche également des comportements de personnel qui ne sont pas sanctionnés, ceux qui jouent le jeu bien évidemment, c'est la grande majorité de notre personnel, il s'agit de quelques individus, mais quelquefois quelques individus sont difficiles à gérer. Je tiens à le dire aussi ces remarques, en me disant à quoi ça sert que moi je sois impeccable, c'est du personnel qui dit ça, quand d'autres continuent à faire ceci ou cela sans être sanctionnés. Pour régler également ce type de problème, il faut s'appuyer sur des documents clairs juridiquement et y inclure également des instructions que l'on n'avait pas, nous, pour recadrer convenablement les choses.

Je n'ai pas peur de dire que moi aussi, faut être honnête, je porte une partie de responsabilité et c'est pour ça que j'ai souhaité que l'on règle ces problèmes et qu'il y ait un document sur lequel on puisse s'appuyer pour régler tous les litiges. Bien évidemment, je le dis ce document sera intéressant pour tout le monde et nous libérera de toute une série de contestations si tout le monde joue le jeu, cela nous permettra de signaler et d'éviter certaines déviations ou comportements dangereux pour l'ensemble de la collectivité et cela servira également pour les fautifs eux-mêmes. Nous ne serons plus spectateurs, j'envisage donc suite à l'adoption de ce règlement intérieur des services de la mairie à ce conseil municipal, d'organiser une réunion d'information pour l'ensemble du personnel, un exemplaire de ce règlement leur sera remis individuellement lors de cette réunion pour que nul ne l'ignore et ne puisse dire, je ne suis pas au courant.

Ce règlement a été présenté et soumis à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire qui l'a approuvé le 11 septembre 2018 à l'unanimité après de légères modifications.

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'approuver le règlement intérieur des services de la mairie.

Est-ce que vous avez des remarques ?

Monsieur Desmons :

Qu'il y ait des règles, c'est bien normal, vous expliquez pourquoi ça arrive comme ça, un peu subrepticement à la fin d'un mandat. On vous avait demandé de faire partie du CTP au printemps, vous nous avez refusé cette possibilité, on vous aurez accompagné, on aurait mieux compris pourquoi vous en étiez arrivé là. Là il y a clairement quelques éléments à charge contre le personnel donc on ne va pas prendre part au vote. Je vous remercie.

On va s'abstenir.

Monsieur le Président :

Non, on va préciser parce que vous voyez monsieur Desmons, comme toujours, vous avez un langage particulièrement tendancieux. Il n'y a pas d'éléments à charge contre le personnel qui fait particulièrement bien son travail, et je l'ai dit dans mon intervention préliminaire, il s'agit de l'immense majorité du personnel sauf que, comme toute entreprise, dans tous lieux, il y en

a quelques-uns qui ne comprennent pas. Alors que faut-il faire ? Ne rien faire, ou faut-il prendre des mesures avec des règles de base pour leur dire non ?

Monsieur Desmons :

Cela reflète le mauvais climat dont j'ai eu des échos.

Monsieur le président :

Mais non, vous voyez vous persistez, vous n'écoutez pas.

Monsieur Desmons :

Je persiste à avoir mon avis là-dessus, je pense qu'il y a un problème, et ce n'est pas ce règlement, très dur, où lorsqu'on demande une absence, une réunion doit avoir lieu pour accepter l'absence, par exemple.

Monsieur le Président :

Il n'y a pas ça dans le règlement, vous racontez des histoires.

Monsieur Desmons :

Page 10.

Monsieur le Président :

Il n'y a pas dans ce règlement qu'à chaque fois que l'on va demander une absence, on va devoir réunir, mais non.

Monsieur Desmons :

Ces autorisations d'absence sont fixées sur décision après avis du comité technique.

Monsieur le Président :

Oui mais attendez, c'est la loi.

Monsieur Desmons :

Ah c'est la loi, donc c'est vrai.

Monsieur le Président :

Vous avez l'air de découvrir le fonctionnement d'une entreprise, bien évidemment, vous dirigez une entreprise qui n'a pas 150 personnes, donc vous n'êtes pas contraint à un certain nombre de règlements, mais nous on l'est, et quelquefois quand on intervient sur des cas bien précis et 9 fois sur 10, c'est à la demande du personnel, on n'a pas de base juridique correcte pour le faire, on a donc décidé de le faire. Mais on ne va pas réunir à chaque fois que quelqu'un va demander une journée de congé ou d'absence, on ne réunit pas le comité technique, ce n'est pas ce qu'il y a dans le document. Je crois que l'incompétence n'est pas trop de notre côté quand j'entends ça.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Ce règlement intérieur des services est donc adopté à la majorité moins les voix de l'opposition, contre l'avis du CTP.

Très significatif. Si cela se passait comme ça là où certains sont délégués on n'en entendrait parler.

Monsieur Bachiri :

Vous avez toujours l'art et la manière de dire les choses sans les préciser.

Monsieur le Président :

Comme monsieur Desmons. C'est lui qui me l'a appris.

Monsieur Bachiri :

Oui, moi je ne suis pas monsieur Desmons, je suis monsieur Bachiri,

Monsieur le Président :

Depuis qu'il est là, c'est lui qui me l'a appris, je suis un bon élève.

Monsieur Bachiri :

C'est bien, donc continuez comme cela.

Monsieur le Maire, je ne comprends pas très bien, moi je m'abstiens sur ce vote parce qu'on vous a proposé de laisser une place à l'opposition dans ce fameux CTP et vous avez répondu que vous ne vouliez pas. Si vous étiez dans l'idée de partager avec l'opposition, on nous a reproché de ne pas être force de propositions, cela aurait été le moment de voir si opposition ou pas pouvait l'être, et vous nous demandez de venir voter quelque chose pour laquelle même pas un avis est demandé à l'opposition, ok vous êtes le maire de la ville, et vous avez compétence sur le personnel, pas de souci, vous n'avez aucunement demandé à l'opposition de s'exprimer sur le sujet. Alors acceptez un moment donné monsieur le Maire, que l'on se retrouve ce soir, à ne pas donner un avis, parce qu'avant de donner un avis, et ça dans toutes les entreprises il y a des délégués du personnel, on s'appuie sur un avis éclairé. Pardon, on ne l'a pas. Donc c'est à ce titre qu'on ne vote pas. Un avis éclairé m'aurait aidé, et j'aurais pu à ce moment-là. C'est quoi un avis éclairé ? Je vais voir le personnel, je lui pose des questions, et je me fais mon intime conviction et je vous rends un avis.

Voilà monsieur le Maire, pourquoi ce soir, pour notre part, on ne prend pas de position.

Monsieur le Président :

Monsieur Bachiri, permettez-moi de vous dire que je comprends votre intervention, pleinement, je la partage, puisqu'on est incompetent, on ne peut pas vous éclairer.

Ensuite deuxième chose, citez-moi une ville, je vous parle d'une commune, où l'opposition participe au CTP, vous n'en avez pas, je vous attends au prochain conseil.

### **Adoption du règlement des aires de jeux**

Monsieur le Président :

Vous savez que la commune s'est dotée depuis un certain temps d'aires de jeux et il nous a semblé opportun de règlementer l'utilisation de ces aires de jeux pour les usagers et le public en général, on vous a joint avec la convocation cette proposition de règlement.

Ce règlement est adopté à l'unanimité.

### **Finances : Remboursement de frais**

Monsieur Mascarte :

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au remboursement des frais avancés par Monsieur Sylvain Lecomte pour sa visite médicale.

Cette somme s'élève à 25 €.

Adopté à l'unanimité.

## **Finances : Remboursement de frais**

### Monsieur Mascarte :

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de procéder au remboursement de frais d'essence avancé par Monsieur Mohamed Ouballa lors du trajet Malbuisson du 23 août 2018.

Cette somme s'élève à 370.01 €. Les stations avec lesquelles nous travaillons avaient un problème technique, la pompe où nous sommes allés n'acceptant les bons, c'est monsieur Ouballa qui a fait l'avance de fond.

Adopté à l'unanimité.

## **Finances : Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale**

### Monsieur Mascarte :

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante :

De décider que la Garantie de la commune de Waziers soit octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires des documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les Bénéficiaires) :

Le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2018 est égal au montant maximal des emprunts que la ville de Waziers est autorisée à souscrire pendant l'année 2018, le cas échéant augmenté du montant des crédits du Membre cédés sur le marché secondaire par un tiers prêteur à l'Agence France Locale,

La durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la commune de Waziers pendant l'année 2018 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours

La Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et

Si la Garantie est appelée, la commune de Waziers s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés,

Le nombre de Garanties octroyées par la commune de Waziers au titre de l'année 2018 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale auquel vient s'ajouter les prêts du membre éventuellement cédés à l'Agence France locale par un tiers prêteur, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence.

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, pendant l'année 2018, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la commune de Waziers, dans les conditions définies ci-dessus,

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voilà ce que j'avais à dire sachant qu'on l'avait déjà présenté comme je l'ai dit en commission des finances, en février 2016.

### Monsieur Desmons :

La 11 et la 12, vous l'avez rappelé en introduction, tout à l'heure, de toute façon on était contre cet emprunt, donc on va être contre ces deux délibérations.

On va emprunter juste pour finir l'année.

### Monsieur le Président :

Pardon, vous avez ajouté quelque chose ?

Monsieur Desmons :

Oui, j'ai dit on va emprunter juste pour finir l'année comme on l'a expliqué.

Monsieur le Président :

Non, encore une fois.

On emprunte pour quoi faire ? On emprunte pour faire les fils d'eau de votre rue, monsieur Desmons, le trottoir de la rue Pasteur, les travaux de la piscine, les travaux du service technique, le démarrage des dossiers de la salle au restaurant Daniel Féry, on globalise nos emprunts, et si vous lisez la presse, dernièrement il y a eu un excellent compte-rendu dans la Voix du Nord d'un conseil municipal où le maire a expliqué la technique de l'emprunt globalisé, c'est une technique qui est employée par toutes les collectivités, y compris le Conseil Départemental, y compris la CAD, on globalise des emprunts sur toute une série d'interventions que va faire la ville et non pas pour terminer l'année, ne dites pas tout et n'importe quoi, je vous conseille de consulter la Voix du Nord d'il y a une semaine et vous allez voir les explications, dans d'autres villes sur l'emprunt globalisé, c'est une technique qui est employée maintenant depuis plus de 15 ans. Il faut se mettre au goût du jour monsieur Desmons !

Adopté à la majorité contre pour l'opposition.

**Finances : Emprunt**

Monsieur Mascarte :

Afin de contracter un emprunt de 300 000 €, la commune de Waziers a sollicité 3 organismes :

La Banque Postale (taux proposé : 1.74% taux fixe sur 15 ans / 1.97% taux fixe sur 20 ans)

La Caisse d'Épargne (taux proposé : taux livret A + 1 point soit 1.75%)

L'Agence France Locale (1.365%)

Au regard des différentes propositions reçues, la commune de Waziers souhaite contracter l'emprunt avec l'Agence France Locale.

Les caractéristiques :

Montant du contrat de prêt : 300 000 €

Durée totale : 15 ans

Taux fixe à 1.365

Mode d'amortissement : linéaire

Base : exact/360

Donc vous vous êtes prononcés juste avant.

Adopté à la majorité, vote contre de l'opposition.

**Finances : Remise gracieuse**

Monsieur Mascarte :

Par une requête, enregistrée le 26 septembre 2015, Monsieur Pascal DURIEZ, représenté par la SELARL Detrez-Cambrai, avocats, demandait au Tribunal Administratif de Lille d'annuler, notamment, la décision du 02 juin 2015 par laquelle Monsieur le Maire avait accordé un permis de construire à la ferme Salam, impasse route de Tournai.

Par un mémoire enregistré le 1<sup>er</sup> mars 2018, Monsieur DURIEZ déclarait se désister purement et simplement de la requête.

Néanmoins, le tribunal avait condamné Monsieur DURIEZ à verser 1 000 € à la commune de Waziers. Il a d'ailleurs déjà payé les frais d'avocats.



Par courrier en date du 09 juillet 2018, Monsieur DURIEZ demandait une remise gracieuse au motif que son entreprise subissait un plan social et qu'il allait perdre son emploi en fin d'année.

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'accorder cette remise gracieuse à Monsieur DURIEZ.

Adopté à l'unanimité.

### **Finances : Modification de garantie d'emprunt**

Monsieur Mascarte :

NOREVIE, ci-après l'Emprunteur, a sollicité la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières du prêt n° 1056866 initialement garanti par CMNE de Waziers, ci-après le Garant.

Je ne vais pas vous faire la lecture de tous les articles. Il faut juste savoir que la garantie en 2005 était d'un montant de 11 491 686 € et qu'à ce jour elle est de 4 944 000 €.

Monsieur le Président :

Il s'agit d'un allongement.

Monsieur Desmons :

Vous connaissez aussi notre position sur la garantie, donc c'est contre.

Monsieur le Président :

Adopté à la majorité, vote contre du groupe d'opposition.

Monsieur Desmons :

Question, on a des nouvelles au niveau de la CAD qui prendrait peut être un jour la garantie ? Toujours pas ? Ok.

Monsieur Richard :

Cela ne m'intéresse pas monsieur Desmons (ironiquement).

Monsieur Desmons :

D'accord, c'est dommage.

### **Ecole Municipale de Musique : Frais d'inscription pour l'année 2018/2019**

Monsieur Mascarte :

Pour l'année 2018/2019, les tarifs de l'école municipale de musique sont fixés comme suit :

	Nouveaux Gratuit la 1 <sup>ère</sup> année (hors piano et guitare)	Wazierois	Extérieurs
<b>Tarif instrument et formation musicale</b>			
1 inscription	Gratuit	50 €	80 €
2 inscriptions	Gratuit	80 €	130 €
3 inscriptions et plus	Gratuit	105 €	180 €
<b>Tarif activité spécifique</b>			
Eveil musical	Gratuit	Gratuit	30 €
Atelier ou Ensemble	Gratuit	Gratuit	30 €
Chorale	Gratuit	Gratuit	30 €

Gratuité des frais d'inscription pour les musiciens de l'Harmonie Municipale.  
Inscription gratuite la 1<sup>ère</sup> année pour les waziérois.  
Est-ce que vous acceptez ces tarifs ?

Monsieur Desmons :

Oui, nous les acceptons, on profite et cela ne va pas vous surprendre, de l'occasion pour rappeler une nouvelle fois une belle différence entre waziérois et extérieurs, que l'on a regretté de ne pas retrouver dans les subventions des associations. Je profite pour le dire, peut-être un jour ça changera.

Monsieur le Président :

Puisque vous revenez là-dessus, au regard des effectifs de différents clubs sportifs de la ville, le fait de donner un bonus ou pas dans la répartition totalement n'aurait pas changé grand-chose. Et même ceux à qui vous faites allusion dans la tête aurait perdu encore plus que ce qu'ils ont déjà perdu sur la nouvelle répartition.

**Classes de neige 2018/2019 : Participation des familles**

Madame Morantin :

Pour les tarifs, ils sont absolument identiques à ceux de l'an dernier, le tarif le plus bas pour le premier enfant et de 11.40 € par jour évidemment et le plus élevé pour les extérieurs 32.50 €. Dès que le deuxième enfant peut partir en même temps, il y a une dégressivité de 25 % qui est appliquée. Cette année, nous aurons normalement trois sessions : juste après les vacances de Noël, nous aurons le départ de l'école Guironnet, ensuite ce sera l'école Gambetta et après les vacances de février, ce seront les enfants de Copernic CM1 CM2 normalement.  
Adopté à l'unanimité.

**Cimetière : Adoption de tarif pour le Jardin des Souvenirs**

Monsieur Mascarte :

Conformément à l'article R.2213-38 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'identification des personnes inhumées au columbarium se fera par apposition sur le mur prévu à cet effet, de plaques normalisées et identiques.

Elles pourront comporter les noms et prénoms du défunt ainsi que ses années de naissance et de décès.

Chaque famille pourra consulter le professionnel de son choix pour la réalisation des gravures. Le coût des gravures est à la charge des familles. Par souci d'esthétique, toutes les plaques seront gravées en lettres dorées de typographie identique.

La plaque « vierge » sera à retirer en Mairie, auprès du service « cimetière » et sera facturée 15 € pour les wazierois et 25 € pour les extérieurs.

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de :

- Fixer le coût de la plaque à 15 € pour les wazierois et 25 € pour les extérieurs
- D'approuver les conditions d'inscription.

Adopté à l'unanimité.

**Etat-civil : Délivrance d'un second livret de famille**

Monsieur Mascarte :

En cas de séparation, celui qui ne détient pas le livret de famille remis lors du mariage ou de la naissance d'un enfant peut en demander un second.

La délivrance de ce second livret est gratuite.

En revanche, en cas de perte ou de détérioration, il est proposé à l'Assemblée Délibérante de fixer le coût de la délivrance d'un second livret à 5€.  
Adopté à l'unanimité.

### **Marchés Publics : Attribution du marché de service N° 2018 – 017 : pour la restauration scolaire de la ville de Waziers.**

Monsieur le Président :

Nous avons reçu 3 offres : API Restauration, SCOLAREST et ELIOR.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 30 mai 2018 a décidé que les 3 offres pouvaient être étudiées.

Suite à la présentation du rapport d'analyse, la CAO a attribué le marché à SCOLAREST.

### **Marchés Publics : Attribution du marché n° 2018 – 018 : Marché d'exploitation et d'entretien des installations de chauffage, de production d'ECS, de traitement d'eau, de ventilation, de climatisation des bâtiments.**

Monsieur le Président :

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 03 septembre 2018 a procédé à l'analyse et l'attribution du marché d'exploitation et d'entretien des installations de chauffage, de production d'ECS, de traitement d'eau, de ventilation, de climatisation des bâtiments.

Il s'agissait d'un appel d'offres ouvert selon les dispositions des articles 25, 66, 67 et 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Lors de la Commission d'ouverture des plis du 05 juillet 2018, les membres de la CAO ont admis les 2 offres reçues :

Offre 1 : Dalkia

Offre 2 : Engie

Suite à la présentation du rapport d'analyse, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché à ENGIE.

Pour ces deux marchés, une chose importante, le marché de la restauration scolaire, il y a une diminution du prix puisqu'on est sorti des investissements, c'est intéressant et en ce qui concerne le marché de chauffage et d'électricité, on va avoir un coût quasiment identique au précédent, puisque nous avons inclus dans ce marché de chauffage, le marché électricité de la piscine, vous savez qu'on a une pompe à chaleur, on gagne beaucoup d'argent sur le gaz par contre avec une pompe à chaleur on dépense beaucoup en électricité donc on a inclus dedans, et en fait le marché va nous coûter à peu près 45 000 € de plus que le précédent mais en réalité on a déjà 43 000 € d'électricité que nous n'aurons plus à payer. Comme c'est un marché d'intéressement, en fonction des résultats, nous pourrons également récupérer certaines sommes.

Donc ce sont deux bonnes opérations.

### **Marchés Publics : Attribution de l'accord cadre 2018 -024 pour l'impression offset du magazine municipal d'information le « Waziérois »**

Monsieur le Président :

Nous avons reçu 7 offres :

Delezenne Imprimeur

Nord Imprim

L'Artésienne

Alliance Partenaires Techniques

Imprimerie Danquigny  
Visuel Concept  
Ditri Express

Suite à la présentation du rapport d'analyse, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 03 septembre 2018, a décidé d'attribuer le marché à Delezenne Editeur à Hénin Beaumont.  
Bonne surprise également, ça nous coutera moins cher que précédemment, avec une belle qualité, vous verrez.

**Marchés Publics : Attribution du marché 2018-030 : Marché de travaux - Remise à niveau des bordures et caniveaux, rue Michel Sanchez**

Monsieur le Président :

Nous avons reçu 3 offres :

Jean Lefebvre

Eiffage

DTR

Il faut savoir que l'estimation du marché que nous avions était à hauteur de 100 000 €TTC.

Suite à la présentation du rapport d'analyse, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 12 septembre 2018, a décidé d'attribuer le marché à Jean Lefebvre pour un montant de 50 501.88 € HT.

**Marchés Publics : Attribution du marché 2018-026 : Services de transports collectifs de personnes (enfants et adultes)**

Monsieur le Président :

Nous avons reçu 2 offres :

Littoral Nord

Lolli

Suite à la présentation du rapport d'analyse, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 12 septembre 2018, a décidé d'attribuer le marché à Lolli.

Les prix restent quasiment identiques à ceux que nous avons précédemment.

**Ressources Humaines : Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié un accroissement temporaire d'activité (article 3, 1<sup>ème</sup> alinéa de la loi n°84-53 du 26/01/1984)**

Monsieur le Président :

Création d'un emploi d'agent contractuel dans le grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe en qualité de coordinateur de la garderie à temps non complet 29h/semaine du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 31 août 2019.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Desmons :

Sur ce point-là et celui d'après, est ce que vous pouvez nous donner un petit peu d'infos justement sur le succès de la garderie.

Monsieur le Président :

Vous allez l'avoir, juste après.

**Ressources Humaines : Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié un accroissement temporaire d'activité (article 3, 1ème alinéa de la loi n°84-53 du 26/01/1984)**

Monsieur le Président :

La création d'un emploi d'agent contractuel dans le grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe en qualité d'animateur au sein de la garderie à temps non complet 17h20/semaine du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 05 juillet 2019.

Adopté à l'unanimité.

Il faut savoir que nous n'avons que ces deux embauches puisque sur le reste du temps nous utilisons le matin deux animateurs sportifs, et en maternelle les ATSEM puisqu'avec la suppression des NAP nous avons des ATSEM en sur nombre, on les réutilise là-dessus ce qui permet d'éviter des embauches supplémentaires.

Quelques informations, Brigitte va vous en donner.

Madame Morantin :

A ce jour, on a toujours 35 enfants qui sont inscrits mais ce qu'il faut savoir c'est qu'ils ne viennent pas régulièrement puisque c'est fait pour aider les parents quand ils sont dans l'impossibilité de les faire garder.

On a fait un bilan : nous avons eu 86 présences. Ce ne sont pas toujours les mêmes, c'est très fluctuant. Pour l'instant le matin, on a entre 3 et 7 enfants primaire et maternelle confondue, qui sont encadrés par une ATSEM, un animateur et deux Etaps, ainsi que la responsable qui est Fatima, et qui aide au remplacement éventuel. Le soir, c'est pareil, c'est très fluctuant, le maximum est de 5 enfants, primaire et maternelle confondue qui sont encadrés par deux ATSEM, un animateur et la responsable. Ça fait peut être réfléchir en disant qu'il n'y a pas grand monde, mais ce qui faut savoir c'est que ça a été une demande des parents qui travaillaient, maintenant ils attendent peut-être de voir comment cela se passe, on n'est pas encore en période d'hiver, donc on verra au fur et à mesure. On a une réunion le mercredi 3 pour faire le point, voir si on garde le même nombre d'encadrant, dans quelles conditions, et on attend évidemment ces enfants qui ont été inscrits pendant le mois de juin, voilà mais il y a encore de la place.

Monsieur Desmons :

Sur les 35 il y en a qui ne sont jamais venus du tout ?

Madame Morantin :

Il y en a qui ne sont pas encore venus, mais ils sont inscrits, et moi j'étais présente quand on les a inscrit, et normalement il y avait une grosse majorité, 25, qui ont acheté des tickets, donc s'ils ont acheté c'est qu'ils vont les mettre. D'ailleurs, j'ai rencontré votre femme monsieur Desmons.

**Urbanisme : Déclassement d'immeubles (hors voirie)**

Monsieur le Président :

Il s'agit de la parcelle SNCF, ces parcelles ne sont plus affectées à un service public depuis plusieurs années, notamment depuis que la voie ferrée ne dessert plus Air Liquide, et elles ne sont plus non plus affectées à l'usage direct du public.

Comme vous connaissez la situation de la SNCF dans ces cas-là, nous n'avons aucune trace de la part de la SNCF qui était propriétaire, qu'elle a affecté ça dans le domaine public, et on n'a aucune trace qu'elles aient été désaffectées du domaine public au domaine privé. Par précaution on vous demande de constater la désaffectation de ces parcelles et de décider de leur déclassement du domaine public communal et de leur intégration dans le domaine privé communal.

Adopté à l'unanimité.

### **Urbanisme : Aliénation de parcelles**

Monsieur le Président :

Nous allons maintenant passer à l'aliénation de la totalité des terrains nécessaires à la réalisation de la ZAC du Rivage. Nous pouvons le faire maintenant officiellement et en fixant des prix définitivement puisque depuis le dernier conseil municipal nous avons eu l'estimation des domaines. Vous savez que si l'estimation des domaines est supérieure au prix de vente décidé, nous pouvons vendre mais il faut le justifier. Si l'estimation des domaines est inférieure au prix de vente, il n'y a aucun problème.

Aucun problème puisque nous avons parfaitement la possibilité de décider directement.

En ce qui concerne le prix de vente, c'est un prix à 23 € le m<sup>2</sup> soit un prix total de 467 797 € HT et l'avis qui nous a été donné par le domaine est un prix de vente de 20,53 € le m<sup>2</sup> soit 417 600 € HT. A savoir que bien évidemment, les frais d'actes et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur.

On vous demande d'adopter cette aliénation de terrain et des prix de vente que nous proposons.

Monsieur Desmons :

Je crois que vous connaissez bien notre position, vous nous avez rappelé votre explication, on n'a pas forcément eu les mêmes versions des faits, mais nous n'étions pas invités aux réunions, faut-il le rappeler Au final, les médecins sont partis ailleurs, c'est un échec pour tout le monde, à commencer pour les habitants, vous savez on a fait du porte-à-porte autour du Rivage Gayant, il y a beaucoup de déçus, là où notre député s'intéresse, et il a raison à l'hôpital, en grande souffrance, nous, à Waziers on laisse filer des généralistes, le maillon sans doute le plus important d'un système de santé. Ce projet lui-même, je le redis, c'est une terrible occasion loupée de lancer un projet structurant pour Waziers. On va évidemment voter contre cette délibération.

Monsieur le Président :

Monsieur Desmons, nous n'avons pas laissé partir le cabinet médical, je le répète, nous n'avons pas laissé partir le cabinet médical, il faut que les choses soient claires, que s'est-il passé ? Je l'ai dit tout à l'heure en introduction, nous avons un médecin qui travaille avec nous. Nous nous réunissions régulièrement autour d'un plateau repas avec un architecte, qui a fait les plans, cette dame, c'est un médecin femme, a bénéficié des plans que nous avons travaillés avec un architecte, tout le long. Un jour, on apprend que son frère a déjà déposé un permis de construire sur Frais Marais. Voilà la réalité, comment voulez-vous faire ? Vous ne dites rien ? Moi je trouve que c'est scandaleux que ce médecin ait eu cette attitude. Je lui ai dit à ce médecin, c'est complètement scandaleux. Moi je ne me vois pas assister à des réunions de préparation en disant je suis partant et derrière organiser autre chose contre sa propre ville. C'est ce qu'a fait ce médecin. J'aurais aimé, comme moi, vous entendre dire, monsieur le Maire c'est scandaleux une telle attitude.

Monsieur Desmons :

Comme je vous l'ai dit.

Monsieur le Président :

Ce n'est pas parce que nous sommes des incompetents.

Monsieur Desmons :

Sur ce point-là nous n'avons pas la même version des faits, mais ce qui nous choque aujourd'hui.

Monsieur le Président :

Vous n'avez pas la même version des faits ? Est-ce que vous avez interrogé les médecins concernés ?

Monsieur Desmons :

Oui, et je n'étais pas aux réunions, et j'ai interrogé les médecins concernés, les choses ne se sont pas passées.

Monsieur le Président :

Alors, je peux vous dire, parce que j'ai parlé avec mon médecin, ainsi qu'à son associé, vous pouvez aller les voir, ils sont prêts, parce que bien sûr ils ont vu votre tract, ils l'ont lu, ils m'ont dit c'est quand même un peu dommage de dire que c'est de votre faute puisque nous ont été présents aux réunions. Il nous restait un problème à régler, nous étions arrivés à un prix de location pour chaque médecin de 550 €, il nous restait un seul problème à régler qui était la durée du bail.

J'étais en discussion avec le promoteur qui me dit qu'il lui fallait 12 ans pour récupérer et que si, entre deux des logements n'étaient loués cela compromettrait l'équilibre de l'opération. J'étais en train de discuter avec le promoteur de la possibilité d'une garantie de la ville, parce que ça me paraissait important, comme vous le dites, que nous ayons nos médecins qui restent sur le territoire, nous étions à deux doigts de réussir, sauf que bien évidemment, le permis a été déposé, etc. voilà, c'est comme ça que ça s'est passé, et vous pouvez aller interroger les médecins qui étaient présents, si on vous raconte autre chose, c'est que ce sont des menteurs et je suis prêt à le faire avec vous.

Monsieur Desmons :

Toujours est-il que le constat est qu'il n'y a pas une maison de santé là.

Monsieur le Président :

Vous ne savez pas s'il n'y en aura pas une...

Monsieur Desmons :

D'accord, encore une information que.

Monsieur le Président :

Il n'y en aura pas une tout de suite, mais comme je l'ai dit, vous ne m'avez pas écouté dans l'introduction, il n'y a que les combats qu'on ne mène pas qu'on perd, et j'ai bien dit dans l'introduction que je continuais à mener le combat, et alors si des médecins vous ont dit autre chose, je suis prêt à les réunir, en ma présence et votre présence, et on en discutera.

Donc sautez sur l'occasion monsieur Desmons, faites-moi une proposition, sautez sur l'occasion.

Monsieur Desmons :

(inaudible)

On peut le faire si vous voulez. Vous focalisez sur le fait que vous avez l'impression que vous êtes responsable.

Monsieur le Président :

Monsieur Desmons, c'est trop simple, vous avez dit qu'il y avait des gens qui avaient dit que c'était une autre version, je dis vous prenez ces personnes, qui ont participé, vous les mettez autour d'une table avec moi, vous y venez et on va discuter, allez-y, je suis prêt. C'est simple de dire : on m'a dit, vous les mettez devant moi, on va discuter, quand vous voulez monsieur Desmons.

Adoptée à la majorité avec un vote contre de l'opposition.

### **Urbanisme : Procédure d'abandon manifeste – parcelle AE 231 sis 63 rue Jules Ferry 59 119 WAZIERS**

Monsieur le Président :

Vous savez qu'on a un logement complètement prêt à s'écrouler, donc on a mis en place une procédure qui dure maintenant depuis près de trois ans, quelquefois on dit que ça ne va pas assez vite, mais on est obligé de respecter les procédures. On a donné maintenant une notification le 29 novembre 2017 à l'ensemble des héritiers, vous avez les noms à l'intérieur, nous avons eu un procès-verbal définitif d'état d'abandon manifeste le 8 mars 2018, puisque-là les délais sont écoulés et personne ne s'est manifesté, nous avons donc demandé une estimation des biens à la direction de services fiscaux, qui ont évalué ce bien à 10 300 € en date du 3 juillet 2018.

Considérant qu'il y a lieu d'engager la procédure d'expropriation dans l'intérêt général de la commune et de ses habitants,

Considérant que cet immeuble, après son acquisition par la commune permettrait la consolidation des habitations voisines et l'amélioration de l'environnement (dératisation, déblaiement...).

On vous propose de :

- Déclarer la parcelle AE 231 en état d'abandon manifeste;
- D'acter que l'immeuble abandonné permettra la consolidation des habitations voisines et l'amélioration de l'environnement (dératisation, déblaiement...).
- D'engager toutes les mesures que je vous ai annoncées précédemment.

Adopté à l'unanimité.

### **Renouvellement de la convention avec les archives départementales du Nord**

Monsieur le Président :

Vous savez que les archives départementales ont fait tout notre classement d'archives, et que régulièrement, tous les ans, il y a une mise à jour et de l'élimination de ce qui est conservé ou pas.

On vous propose, c'est un montant de 2880 € TTC pour les trois années, on payera par tiers cette somme, chaque année, à chaque intervention des archives départementales sur une durée de trois ans.

Monsieur Desmons :

Rafraichissez-moi la mémoire, il y avait une partie formation sur une convention comme cela.

Monsieur le Président :

La formation a déjà eu lieu quand on a refait toutes les archives, il y a un entretien effectivement pour le personnel, pour la mise à jour.



Monsieur Desmons :

Ça c'est indépendant, c'est quelque chose que l'on gardera toujours, tous les trois ans on aura une convention de ce type là en principe.

Monsieur le Président :

Oui parce que je vous ai expliqué que seule les archives départementales peuvent décider de ce qui doit être détruit. Sinon on va se retrouver comme précédemment avec des tonnes d'archives qui ne sont pas non plus classées, répertoriées, numérotées. Bien évidemment quand l'archiviste a fait le tour, il donne les informations aux services intéressés. On ne décide pas nous même, l'archiviste fait la demande de détérioration des documents à la préfecture et c'est la préfecture qui nous renvoie les documents en nous disant ok.

Adopté à l'unanimité.

### **Régie des activités culturelles : Adoption de tarifs**

Monsieur Mascarte :

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de fixer les prix des différentes manifestations culturelles :

Découverte du domaine des grottes de Han

- 25 € pour les wazierois
- 30 € pour les extérieurs
- 10 € pour les enfants

Le grand Jacques

- Tarif unique de 5 €

Soirée jeux

- Tarif unique de 5 €

Adopté à l'unanimité.

### **Décisions prises par le maire dans le cadre des attributions exercées au nom de la commune prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Monsieur le Président :

Depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

-j'ai reconduit le contrat de maintenance avec la Sté BODET de VILLENEUVE D'ASCQ, afin d'assurer la vérification et l'entretien de l'installation de l'horloge de l'Hôtel de Ville et de l'Eglise Sainte Rictrude. Le montant de l'abonnement annuel d'entretien est fixé à la somme forfaitaire de 485.30 € HT soit 582.36 € TTC.

-j'ai reconduit le contrat de vérification des installations électriques, des moyens de secours et de la chaufferie à la Colonie de Vacances « Source Bleue » à Montperreux (25000) avec le BUREAU VERITAS. Le montant pour cette période s'élève à 1 161.04 € HT.

-j'ai reconduit le contrat d'abonnement au service de télésurveillance pour le restaurant scolaire Daniel Féry avec la société STD Société de Télésurveillance du Douaisis pour un montant de 508.56 € HT.

-j'ai loué à Monsieur FRONVAL Damien domicilié à WAZIERS le garage n°2 Faubourg Morelle à WAZIERS, à compter du 1er septembre 2018. Le loyer trimestriel est fixé à 100,25€. Ce loyer sera réévalué annuellement au 1er janvier de chaque année.

-j'ai renouvelé par l'intermédiaire du cabinet ASSURANCES SECURITE, le contrat de garantie Flotte Automobile avec la Société SWISS Life Assurances. La prime provisionnelle 2018 est de 25 033.32 € TTC.

### **Marchés publics**

**MP N° 2018 – 022** : Marché de travaux de mise en peinture de la façade de l'Hôtel de Ville de Waziers.

Nous avons reçu 2 offres. (SODIPROF-Hennerez Décoration et Service Décor Lemoine)  
Au regard des critères de jugement de offres, le marché a été attribué à la société Service Décor Lemoine pour un montant de 22 498.00 € HT.

**MP N°2018-027** : Marché de travaux relatif à la création d'un trottoir « rue Pasteur » voirie lourde sur la RD35 et aménagement de places de stationnement et passages piéton aux normes PMR.

Nous avons reçu 4 offres (Eiffage, Jean Lefebvre, Colas et DTR).  
Au regard des critères de jugement de offres, le marché a été attribué à la société JEAN LEFEBVRE pour un montant de 47 979.44 € HT.

**MP N°2018 – 028** : Accord-cadre de fournitures de livres pour la bibliothèque municipale Louis Aragon et pour les écoles de la ville de Waziers.

Le présent marché est un accord-cadre à bons de commande passé en application des dispositions de l'article 78 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Il s'agit d'un accord cadre mono-attributaire et exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées à l'article 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. L'émission des bons de commande s'effectue sans négociation ni remise en concurrence du titulaire, selon les modalités prévues par l'accord-cadre.

Ce marché est alloti en 4 lots.

LOT 01 : Livres enfants et adultes non scolaires

LOT 02 : Livres neufs à prix réduits – déstockage (de -40% à -60%)

LOT 03 : Livres à gros caractères pour les enfants et adultes

LOT 04 : Livres scolaires

Nous avons reçu 2 offres (Furet du Nord et Book'in diffusion).

Au regard des critères de jugements des offres, les lots sont attribués de la façon suivante :

- lot 1 : Furet du Nord

- lot 2 : Furet du Nord

- lot 3 : Book'in diffusion

- lot 4 : Furet du Nord

**MP N°2018 - 032** : Marché de service pour l'installation d'une alarme anti-intrusion à l'école Copernic et au stade Gayant.

Nous avons reçu 3 offres (Devred, Axians, Varley).

Au regard des critères de jugements des offres, le marché a été attribué à la société DEVRED pour un montant de 4 838.70 € HT.

**MP N°2018-033** : Marché de service pour l'installation d'un système de régulation de chauffage sur deux sites de la ville de Waziers.

Nous avons reçu 3 offres (Devred, Axians et Varley).

Au regard des critères de jugements des offres, le marché a été attribué à la société DEVRED pour un montant de 9 508.10 € HT

### **Questions diverses**

#### **Remboursement de frais :**

Monsieur le Président :

Je rappelle que lors de la sortie organisée dans le cadre des journées du patrimoine, Monsieur Roger Mascarte a dû procéder à l'avance de frais afin de payer une amende pour défaut de licence communautaire.

Petite explication : ça fait des années et des années que notre bus sort à l'étranger, sans que nous n'ayons aucun problème, il semblerait que la Belgique ait décidé de faire appliquer toutes les directives Européennes, et effectivement nous aurions dû avoir une licence internationale.

On s'est renseigné auprès du DREAL qui considère que c'est une mauvaise interprétation de la part des Belges puisqu'en fait nous ne sommes pas une société à but lucratif. En effet, on ne fait pas payer les participants donc nous ne devrions pas être assujettis à cette licence et à une autorisation de sortie de territoires etc. Sur la sortie de territoires, ils sont plus mitigés. Toujours est-il que sur ce défaut, ou on faisait demi-tour ou on payait deux amendes : deux fois 1 048 €. Après la bonne négociation de Roger, on est descendu à une seule amende 1 048 €.

Pour que le voyage ne soit pas remis en cause, Roger a fait l'avance de ces 1 048 € et je vous propose sans attendre de pouvoir les lui rembourser.

Adopté à l'unanimité.

S'il n'y a pas de questions diverses, la séance est donc terminée.